

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Legg Mason ClearBridge Tactical Dividend Income Fund

Class F Euro Distributing (A)

ISIN : IE00BRJ9DJ65

Un compartiment de : Legg Mason Global Funds plc.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif principal du fonds est de fournir un haut niveau de revenu. L'accroissement de la valeur à long terme du fonds est un objectif secondaire.

Politique d'investissement

- Le fonds investira en actions de sociétés dont on attend qu'elles génèrent un revenu via des dividendes ou d'autres distributions.
- Le fonds investira au moins la moitié de son actif en sociétés basées aux États-Unis. Les actifs restants du fonds peuvent être investis en sociétés basées n'importe où dans le monde, y compris dans les pays émergents.
- Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des instruments de créance.
- Le fonds peut investir en sociétés en commandite principale (« MLP »), qui sont des entités qui génèrent habituellement un revenu via l'exploration, le développement ou le transport de ressources

naturelles. Le fonds peut également investir en sociétés de placement immobilier (« REIT »).

Pouvoir discrétionnaire du gestionnaire : Le gestionnaire du fonds sélectionne les investissements à sa discrétion en tenant compte de l'objectif et des politiques d'investissement du fonds.

Monnaie de base du fonds : dollar des États-Unis

Monnaie de la catégorie d'actions : euro

Coût des opérations : Le fonds supporte le coût des opérations d'achat et de vente d'investissements, ce qui peut avoir un impact important sur la performance du fonds.

Fréquence de négociation : Vous pouvez acheter, vendre et convertir vos actions chaque jour d'ouverture du New York Stock Exchange.

Investissement minimal initial : L'investissement minimal initial pour cette catégorie d'actions est de EUR 5.000.000.

Traitement des revenus : Pour cette catégorie d'actions tout, ou une partie du revenu net est déclaré et versé chaque année aux actionnaires.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur est basé sur la volatilité des rendements (performances passées) de la catégorie d'actions considérée (calculée sur une base de rendement glissante sur 5 ans). Lorsqu'une catégorie d'actions est inactive / a un historique de rendements inférieur à 5 ans, ce sont les performances d'un indice de référence représentatif qui sont utilisées.

Il n'est pas certain que le fonds demeure dans la catégorie susmentionnée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'offre aucune garantie ou protection du capital et il est possible que vous ne récupériez pas le montant investi.

Le fonds relève de cette catégorie de risque/rendement car les investissements en actions de sociétés de divers pays et secteurs sont habituellement sujets à des variations relativement importantes en termes de valeur.

Le fonds est exposé aux risques suivants qui sont importants, mais qui peuvent ne pas être adéquatement pris en considération par l'indicateur :

Investissement dans des actions de sociétés : Le fonds investit dans des actions de sociétés, et la valeur de ces actions peut être affectée de façon négative par des changements dans la société, dans le secteur ou encore dans le pays où elle exerce son activité.

Investissement dans des marchés émergents : Le fonds peut investir dans les marchés de pays plus petits, moins développés et réglementés et aussi plus volatils que les marchés des pays plus développés.

Sociétés en commandite principale (master-limited partnerships - MLP)

Le fonds peut investir en sociétés en commandite principale ou être exposé à des sociétés en commandite principale, lesquelles peuvent offrir moins de protections aux investisseurs que des investissements en sociétés. Il peut être difficile de vendre rapidement des sociétés en commandite principale ; qui plus est, elles sont soumises à des mouvements de prix volatils. Toute modification du régime fiscal des sociétés en commandite principale pourrait provoquer une chute sensible de la valeur des investissements en sociétés en commandite principale.

Sociétés de placement immobilier (REIT) : L'investissement dans les REIT expose à des risques similaires à l'investissement direct dans l'immobilier, y compris un changement de valeur, de règles fiscales et d'autres lois. La valeur d'investissements en REIT et le niveau de flux de trésorerie généré au titre des distributions aux investisseurs peuvent être affectés par des défaillances d'emprunteurs et de locataires. La valeur des REIT américains peut être affectée si la REIT ne parvient pas à obtenir le traitement préférentiel accordé en vertu des règles fiscales américaines et des lois sur les valeurs mobilières américaines.

Monnaie du fonds : Les variations des taux de change entre les monnaies des investissements détenus par le fonds et la monnaie de base du fonds peuvent avoir des répercussions négatives sur la valeur d'un investissement et les revenus qu'il fournit.

Activité du fonds : Le fonds est exposé au risque de pertes qui pourraient résulter de processus internes défaillants ou inadaptés, de personnes, de systèmes ou de tiers, tels que les responsables de la garde de ses actifs, surtout dans la mesure où il investit dans les pays développés.

Monnaie de la catégorie : La valeur de votre investissement peut chuter en raison des variations des taux de change entre la monnaie de votre catégorie d'actions et la monnaie de base du fonds.

Pour plus de précisions sur les risques liés à un investissement dans le fonds, veuillez vous reporter aux sections intitulées « Facteurs de risque » dans le prospectus de base et « Principaux risques » dans le supplément du fonds.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (frais de sortie).	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,15 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

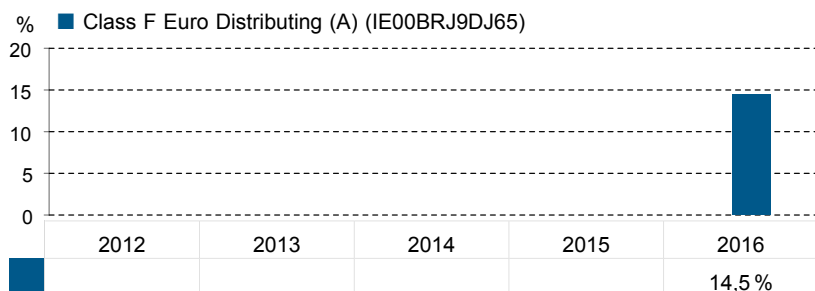
Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent au montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous payez moins. Vous devriez consulter votre conseiller financier à ce sujet.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2016. Il peut varier dans le temps.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter les sections « Commissions et frais » du prospectus de base et du supplément du fonds.

Performances passées



Le fonds a été lancé le 3 juin 2013 et la catégorie d'actions a émis des actions pour la première fois le 27 mars 2015.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

La performance tient compte des commissions et des frais dus par le fonds, mais ne tient pas compte des frais d'entrée ou de sortie pouvant être dus. Aux fins de performance uniquement, toute recette distribuable (sans déduction des impôts appliqués au niveau local) a été réinvestie.

La performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures et elle peut ne pas se répéter.

Informations pratiques

Dépositaire: BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited.

Informations complémentaires: Des informations supplémentaires sur le fonds (y compris le prospectus, le supplément, les rapports et comptes et la politique de rémunération) peuvent être obtenues en anglais. Le prospectus, le supplément et les rapports et comptes sont également disponibles en français, en allemand, en grec, en italien, en norvégien, en portugais et en espagnol. Les documents sont disponibles gratuitement et sur simple demande adressée à l'Agent administratif: BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, Guild House, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland et au www.leggmasonglobal.com.

Publication du prix: Le tout dernier prix des actions est publié sur www.leggmason.co.uk/dailyprices.

Législation fiscale: Le fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation irlandaises. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus de détails, veuillez consulter votre conseiller financier.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité de Legg Mason Global Funds plc ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations

contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Structure: Legg Mason Global Funds plc comprend un nombre différent de compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués en vertu de dispositions légales de l'actif et du passif des autres compartiments. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Legg Mason Global Funds plc.

Conversion entre Fonds: Vous pouvez demander l'échange des actions du fonds contre des actions d'une autre catégorie du même fonds ou une autre catégorie d'un autre fonds de Legg Mason Global Funds plc, sous réserve de certaines conditions (voir « Échanges d'Actions » dans le prospectus). Le fonds lui-même ne prélève pas de commission de conversion pour l'échange d'actions d'un fonds contre des actions de la même catégorie d'un autre fonds ou contre des actions d'une catégorie différente du même fonds. Toutefois, il se peut que certains courtiers facturent une commission de conversion. Veuillez vous adresser à votre courtier à ce sujet.